

DECISION
portant délégation de signature
Références : DG DS 016-2025

La Directrice Générale,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L 6132-1 à L 6132-3, L6143-7, D6143-33 à 35, R 6132-21-1 et R6143-38,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le décret n° 2017-701 du 2 mai 2017, relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L 6132-3 du code de la santé publique,
Vu le décret 88.979 du 13 octobre 1988 modifié relatif au régime particulier de certaines position des fonctionnaires hospitaliers, à l'intégration et à certaines modalités de mise à disposition,
Vu le décret de Monsieur le Président de la République, en date du 28 août 2023, nommant Madame Floriane RIVIERE, Directrice générale du CHRU de Tours, à compter du 1er septembre 2023,
Vu l'instruction interministérielle n° DGOS/GHT/DGFIP/2017/153 du 4 mai 2017, relative à l'organisation des GHT,
Vu la convention constitutive du GHT Touraine Val de Loire, signée le 1er juillet 2016, approuvée par arrêté n° 2016-OSMS-0072 du Directeur Général de l'ARS le 30 Août 2016,
Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 31 août 2023, détachant Madame Floriane Rivière, sur l'emploi de directrice générale du centre hospitalier universitaire de Tours,
Vu la convention, en date du 1er janvier 2025, entre le Centre Hospitalier Intercommunal d'Amboise Château-Renault et le CHRU de Tours, mettant à disposition du CHRU de Tours, Monsieur Maxime JAOUEN, Directeur adjoint en charge des services économiques et logistique et référent achat du Centre Hospitalier Intercommunal d'Amboise Château-Renault

DÉCIDE

Article 1^{er} : Monsieur Maxime JAOUEN, au titre de ses missions de référent achat du Centre Hospitalier Intercommunal d'Amboise Château-Renault au sein de la fonction achat du GHT Touraine Val de Loire, reçoit délégation de signature au nom de la Directrice Générale, exclusivement pour :

- Les marchés de travaux du Centre Hospitalier Intercommunal d'Amboise Château-Renault d'un montant inférieur au seuil des procédures formalisées,
- Les marchés relatifs à un achat ponctuel de fournitures, consommables et services du Centre Hospitalier Intercommunal d'Amboise Château-Renault qui selon la réglementation ne sont pas soumis à obligation de publicité et de mise en concurrence, passé en procédure adaptée (y compris procédure adaptée simplifiée),
- Les marchés subséquents du Centre Hospitalier Intercommunal d'Amboise Château-Renault consécutifs à un accord-cadre passé par l'établissement support, lorsque le choix est réalisé sur la base du seul critère prix.

Monsieur Maxime JAOUEN assure sa mission dans le respect de la réglementation de la commande publique en vigueur.

Article 2 : La présente décision sera notifiée au Trésorier Principal Départemental et publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire en application des articles D6143-35 et R6143-38 du Code de la santé publique.

Tours, le 19 mars 2025

La Directrice Générale,

Floriane RIVIÈRE